Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_14-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 39

Ayant donné procuration : 4

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_14-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 24 juin 2026** **Rapporteur : M. GUILLOU**

Conseil municipal

Délibération

14 - Tarifs année scolaire 2026-2027 - Enfance

Exposé des motifs

Chaque année, les tarifs des prestations assurées par les services municipaux lors des différents temps périscolaires et extrascolaires sont réexaminés afin de déterminer leur évolution pour l'année scolaire suivante.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé d'actualiser les tarifs selon un taux directeur de 2 % tels que présentés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2331-2 ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux collectivités territoriales permettant de déterminer librement les tarifs de la restauration scolaire ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 26 mai 2025, portant adoption des grilles tarifaires périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE les dispositions tarifaires des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2026-2027 telles que figurant aux tableaux ci-annexés.

DÉCIDE que les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2026.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 42	Voix Contre : 1	Abstention : 0	

Vote contre : Henri ALLOY

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	